



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU RESAU INTERNATIONAL DES AGENCES FRANCOPHONES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (RIAFPI)

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU RIAFPI

L'An deux mille quatorze

Et le dix-sept mars

A 17 heures 35 minutes

Les représentants des agences, centres et structures en charge de la promotion des investissements issus des pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire en abrégé CEPICI en date du 14 janvier 2014.

Sont présents pour :

1. La BELGIQUE, Monsieur Thierry VANDENKERCKHOVE, représentant de Brussels Invest and Export (BIE) et de l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Etrangers (AWEX) ;
2. Le BENIN, Monsieur ZINSOUDE Tité Dorothee, représentant l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABePEC) ;
3. Le BURKINA FASO, Madame Bintou DIALLO épouse BARRO, représentant l'Agence de Promotion des Investissements du Burkina Faso ;
4. Le BURUNDI, Monsieur Noël NSHIMIRIMANA, représentant de l'Agence de Promotion des Investissements du Burundi ;
5. Le CAMEROUN, Madame Marthe Angeline MINJA, représentant l'Agence de Promotion des Investissements du Cameroun (API) ;
6. Les COMORES, Monsieur DAOUD Said Ali TOHIR, représentant l'Agence Nationale de Promotion des Investissements au Comores-Invest in Comoros ;
7. Le CONGO (Brazzaville), Monsieur Jean Pinda NIANGOULA, représentant de la Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé du Congo (Brazzaville) ;



8. La RD CONGO, Monsieur Adam Albert N'TUMBA KILALA, représentant de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements de la République Démocratique du Congo (ANAPI) ;
9. La COTE D'IVOIRE, Monsieur ESSIS Esmel Emmanuel, représentant du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
10. La FRANCE, Monsieur Gilles DELLA GUARDIA, représentant de l'Agence Française des Investissements Internationaux (AFII) ;
11. La GUINEE, Monsieur Gabriel CURTIS, représentant de l'Agence Nationale de la Promotion des Investissements privés en Guinée (APIP)
12. La GUINEE-BISSAU, Monsieur PIMENTEL Edouardo, représentant de l'Agence de Promotion des Investissements de la Guinée-Bissau ;
13. Le LIBAN, Monsieur ASSAMOUA Michel, représentant de l'Autorité de Développement du Liban ;
14. Le MALI, Monsieur Aboubacar MAIGA, représentant de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Mali ;
15. Le MAROC, Madame Safae IDRISSE SIJILMASSI, représenta de l'Agence Marocaine de l'Investissement et du Développement Industriel (AMDI)
16. Le NIGER, Monsieur Daouda MOUSSA, représentant du Centre de Promotion des Investissements du Niger (CPI) ;
17. Le SENEGAL, Monsieur Mamadou Lamine BA, représentant de l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux du Sénégal (APIX-SA) ;

Etaient présents au titre des partenaires :

1. La Banque Africaine de Développement (BAD) représentée par Madame Cécile AMBERT ;
2. l'Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) représentée par Madame Siham CHAFAK ;
3. l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) représentée par Madame Angèle BONANE,

Etaient présents enfin en qualité d'observateurs :

1. La SUISSE, Madame Audrey MAIRE, représentante de Switzerland Global Enterprise ;
2. La TUNISIE, Monsieur Miez JRADI, représentant de l'Agence Tunisienne de la Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII).

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire est composé comme suit :

- Président : Madame Marthe Angeline MINJA (Cameroun) ;
- Scrutateur : Monsieur Thierry VANDENKERCKHOVE (Belgique) ;
- Scrutateur : Monsieur DAOUD Said Ali TOIHIR (Comores) ;
- Scrutateur : Madame Safae IDRISSE SIJILMASSI (Maroc) ;
- Rapporteur Général : Madame Bintou DIALLO épouse BARRO (Burkina Faso) ;
- Rapporteur : Monsieur Noël NSHIMIRIMANA (Burundi) ;
- Rapporteur : Monsieur Jean Pinda NIANGOULA (Congo Brazzaville) ;

Le président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR :

- Adoption des statuts et règlement intérieur ;
- Adoption du Logo du Réseau ;
- Le Budget du Réseau ;
- Election et installation des organes de gestion ;

Le président déclare que les travaux de l'Assemblée Générale proprement dits ont été précédés par des travaux préliminaires en trois commissions et a demandé que chacun des présidents desdites commissions présente devant l'Assemblée, son rapport.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et tour à tour, chaque président a donné les résultats des travaux de sa commission.

Chaque présentation terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

#### SUR LES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR

Après avoir entendu l'exposé du rapport de la Commission 1 relatif aux Statuts et au Règlement Intérieur, l'Assemblée approuve lesdits Statuts et Règlement Intérieur. Il s'en dégage, les principes ci-dessous :

#### PREMIERE RESOLUTION : LES ORGANES

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé la mise en place des organes suivants :

- L'Assemblée Générale Extraordinaire composée de l'ensemble des membres du Réseau ;
- Le Comité International composé :
  - d'un Président élu, Président du RIAFPI et du Comité International ;
  - Cinq (05) Membres élus Représentant les Grandes Régions ;
  - Un (01) représentant permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- Le Bureau Exécutif composé du Président et de deux (02) vice-présidents nommés par le Président du RIAFPI ;
  - Pour la mise en œuvre de son plan d'action, le Président du RIAFPI, Président du Comité International Recrute un Secrétaire Permanent dont les missions seront définies par lui ;
  - Le Président du RIAFPI, Président du Comité International peut se faire assister au besoin, de toutes autres compétences qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement du Réseau ;

